

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W19-412882

49648

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 10.006

Société : R.A.N

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHAHNAOUNE

HASSAN

Date de naissance : 05/07/1961

Adresse : LOT NESTOUNA Rue 24 N° 43 HAY HASSANI CASABLANCA

Tél. : 06 60 88 12 18

Total des frais engagés : 709,00 DH

Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Naoufal  
Médecin Interne  
CHP Ben M'sik

Dr. Naoufal NAIM  
Médecin Interne  
CHP Ben M'sik

Date de consultation : 23/11/20

Nom et prénom du malade : Amna

Age :

Lien de parenté :  Fille

Soi-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : convulsive

(cans

convulsive

(cans

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 25/11/2020

Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEIL

MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/11/90	Consultation		500 Frs	INP National NAIM Médecin Interne CHP Ben Misk
	B.P. Billag			

## EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
23/11/2020	B600 + 300 PCR	Laboratoire d'Analyses Médicales Dr. LOUANJI Nourredine - Biologiste 10, Rue Prince Moulay Abdellâh - Casablanca Tél. 0522 297748 - Fax: 0522 268103 N° 2015	100 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

# ORDONNANCE

Dr. Naoufal NAIM  
Médecin Interne  
CHP Ben M'sik

Le : 23/11/2020

Amna Almouamir

Test PCR coro.  
+ serologie

مختبر التحاليل الطبية ليومان  
Laboratoire d'Analyses Médicales LABOMAC  
LABOMAC  
Dr.LOUANJLI Noureddine - Biologiste  
10.RUE Prince Moulay Abdellah -casa  
+212 522 47 44 - +212 522 26 83 03

Dr. Naoufal NAIM  
Médecin Interne  
CHP Ben M'sik

Date du prélèvement : 23-11-2020 à 08:02  
Code patient : 2011230056  
Né(e) le : 01-01-1969 (51 ans)



**Mr Amina ALLIMOUNI**  
Dossier N° : 2011230056  
Prescripteur :

CERTIFICAT DE RÉSULTAT

## SEROLOGIE INFECTIEUSE

### SEROLOGIE COVID-19

IgG : SEROLOGIE NEGATIVE

(FIA) Indice Ig G : 0.02 (<1.00)

IgM : SEROLOGIE NEGATIVE

(FIA) Indice Ig M : 0.08 (<1.00)

## BIOLOGIE MOLECULAIRE

### DIAGNOSTIC SARS-COV-2 (COVID19) PAR TECHNIQUE RT-PCR

Nature du prélèvement : naso-pharyngé

#### Résultat

(SaCycler 96 (RT-PCR), Kit Sacace Real Time PCR kit for detection of SARS-CoV-2 (COVID-19) )

Résultat négatif : Absence de détection d'ARN de SARS-CoV-2.

La sensibilité des test RT-PCR utilisés pour le SARS-CoV-2 varie selon le type de prélèvement et la période à laquelle celui-ci est effectué au cours de la maladie. Un résultat négatif doit être interprété avec prudence et en présence de symptômes évocateurs, une infection à Covid-19 ne peut être totalement exclue.

Le prélèvement nasopharyngé peut également être réalisé à domicile selon les normes d'hygiène en vigueur. Veuillez contacter le: 00212 6 61 78 93 98.

Validé par : Dr Noureddine LOUANJLI

Page 1 / 1

Prélèvements à Domicile Tél.: 06 77 06 70 95

40.Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca C.P.20.080. محج الأمير مولاي عبد الله - الدار البيضاء - ر.ب. 40.

Tél : 05 22 47 33 83 / 05 22 20 74 22 / 05 22 29 77 06 / 05 22 22 14 95 / 05 22 26 83 03 / 07 67 89 23 84

E-mail : louanjli@gmail.com - site internet : www.labomac.ma

INP : 093001980  
IF : 706552  
ICE : 001654761000041

## FACTURE N° : 201103084

CASABLANCA le 23-11-2020

Mr Amina ALLIMOUNI  
Prescripteur :

### Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
	SARS COV-2 PCR Sérologie Coronavirus	B600	B
		E300	E

Total des B : 600

TOTAL ROSSIER : 700.00 DH

Dr Noureddine LOUANJLI

مختبرات الطيبة لوماك  
Laboratoire d'Analyses Médicales LABOMAC  
Dr LOUANJLI Noureddine - Biologiste  
40 Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca C.P.20.080. Tel: 05 22 20 74 22 - 05 22 29 77 06 / 05 22 22 14 95 / 05 22 26 83 03 / 07 67 89 23 84  
E-mail : labomac1@gmail.com / n.louanjli@gmail.com - site internet : www.labomac.ma  
ICE : 001654761000041 / Patente : 33202488 / IF : 41502000

Prélèvements à Domicile Tél.: 06 77 06 70 95

40. Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca C.P.20.080. Tel.: 05 22 47 33 83 / 05 22 20 74 22 / 05 22 29 77 06 / 05 22 22 14 95 / 05 22 26 83 03 / 07 67 89 23 84  
E-mail : labomac1@gmail.com / n.louanjli@gmail.com - site internet : www.labomac.ma  
ICE : 001654761000041 / Patente : 33202488 / IF : 41502000